



CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Amiens Métropole, représentée par son Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération du ci-après désignée Amiens Métropole
d'une part,

ET

La Ville de Camon représentée par son Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du *30 juin 2025*
ci-après désignée la Commune de Camon
d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DU FONDS DE CONCOURS

Amiens Métropole entreprend des travaux de rénovation du terrain en gazon synthétique au stade Lucien Jovelin à Camon au financement duquel la commune de Camon, sollicitée, a souhaité participer en attribuant un fonds de concours conformément aux possibilités offertes par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

ARTICLE 2 - MONTANT TOTAL DU FONDS DE CONCOURS

La participation apportée par la Commune de Camon à Amiens Métropole au titre de la rénovation du terrain en gazon synthétique au stade Lucien Jovelin à Camon est calculée sur le montant estimé hors taxes des travaux auquel est déduit les éventuelles subventions obtenues des partenaires extérieurs. Elle est, par principe, de 30% de la charge nette hors taxes.

Le montant travaux est de 479 737 € HT. Le montant du fonds de concours est établi à 86 921,10 € selon le calcul suivant :

Montant de l'opération HT	479 737,00 €
Subvention Conseil Départemental	170 000,00 €
FAFA	20 000,00 €
Charge nette HT	289 737,00 €
Montant prévisionnel du fonds de concours (30 % de la charge nette)	86 921,10 €

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Le fonds de concours apporté par la Commune de Camon à Amiens Métropole sera versé en trois fois, selon l'échéancier suivant :

- 2025 : 35 000,00 €
- 2026 : 35 000,00 €
- 2027 : 16 291,10 €

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties.

Fait à Amiens, le

Pour la Commune de Camon

Pour Amiens Métropole

Le Maire



Le Président